YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2000/357

OBJET : Convention de prestation de service relative à une projection vidéo lors de la cérémonie des vœux du Maire au Personnel Communal le vendredi 19 janvier et des vœux du Maire aux Yerrois le samedi 20 janvier 2001 conclue avec la Société KART'OON

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune organise une projection vidéo sur écran lors de la cérémonie des vœux du Maire au Personnel le vendredi 19 janvier 2001 et de la cérémonie des vœux du Maire aux Yerrois le samedi 20 janvier 2001, dans la salle polyvalente du C.E.C à Yerres.

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société KART'OON, sise 105, rue Paul Doumer 91330 Yerres.

DECIDE

DE signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la projection vidéo sur écran des 19 janvier et 20 janvier 2001, pour un montant de 7462,69 HT, soit 9000 F TTC .

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2001;

Fait à Yerres, le 23 décembre 2000.

REÇU LE
- 3 JAN. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE